

**Modalités de réinscription pour la prochaine saison 2021/2022**

Cher·e adhérent·e,

En tant que pratiquant.e de la saison 2020-2021, nous vous proposons (à vous ou à votre enfant) une **inscription prioritaire** dans votre activité pour la saison prochaine, **du 8 au 19 juin 2021 inclus**.

Vous allez recevoir **par mail** les informations vous permettant de procéder à cette réinscription avec :

- **l'indication du créneau horaire proposé par votre professeur** pour la rentrée de septembre,
- un lien vers la **fiche de réinscription en ligne** (à nous retourner dûment remplie et signée),
- un lien vers la **fiche pédagogique** où vous seront indiqués les nouveaux tarifs,
- **le montant du remboursement** pour les séances qui n'ont pas pu se poursuivre à distance, dont vous bénéficiez.

Ce remboursement a été calculé sur la base annoncée par le Conseil d'Administration en novembre, à savoir 10% par tranche de 4 séances annulées. Ce **montant sera à déduire** du montant de **votre réinscription** ou **des nouvelles inscriptions effectuées**. Un remboursement sera émis par lettre-chèque courant septembre pour celles et ceux qui ne se seraient pas réinscrits.

Nous vous remercions de privilégier l'envoi de votre dossier de **réinscription par mail ou par courrier**, accompagné de votre règlement (paiement par Carte Bancaire possible via HelloAsso) et d'une copie complète de votre dernier avis d'imposition pour justifier d'une réduction avec le Quotient Familial.

En cas d'impossibilité, votre réinscription demeurera possible à l'accueil des Ateliers sur rendez-vous uniquement.

En qualité d'ancien.ne adhérent.e de votre atelier, vous ne bénéficiez pas de séance d'essai (sauf professeur nouvellement recruté), toute réinscription sera donc définitive et n'ouvrira pas droit à remboursement sauf cas explicitement prévu au règlement intérieur, dont nous vous recommandons la relecture (disponible sur notre site).

Aucune inscription ne pourra se faire par téléphone et ne sera prise en compte si le dossier est incomplet

Seules les activités skate, roller et trottinette nécessitent un certificat médical. Celui-ci étant valable 3 ans, vous en êtes donc dispensés s'il a été fourni pour la même activité dans cette période.

Les dates à retenir pour la rentrée :

- reprise des activités **à compter du lundi 13 septembre 2021**.
- rencontre avec vos professeurs **le samedi 11 septembre après-midi**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter au 01 30 88 89 04 ou consulter notre site [www.usineachapeaux.com](http://www.usineachapeaux.com).

Nous avons conscience que cette année écoulée a été encore une fois extrêmement perturbée. Nous faisons notre maximum pour prévoir une reprise d'activité dans les meilleures conditions, nous vous remercions pour votre confiance et nous espérons vous revoir au plus vite.

**Lucie LAMBERT**  
Présidente de l'Usine à Chapeaux

